

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE DEROGATION A L'INTERDICTION DE VENDRE ET DE DISTRIBUER
DES BOISSONS DANS LES ENCEINTES SPORTIVES**

Coordonnées du demandeur

Raison sociale :

Si association sportive n° d'agrément :

Nom et prénom :

Adresse :

Agissant en qualité de :

Numéro de téléphone portable :

Courriel :

Information concernant la manifestation

Type d'événement :

Date(s) et lieu de l'événement :

Date(s) et horaires de la tenue du débit de boissons :

Lieu d'établissement du débit de boissons temporaire :

Réglementation :

Le maire peut autoriser, pour 48 heures au plus, la vente de boissons du 3^e groupe sur les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases et les établissements d'activités physiques et sportives (art. L 3335-4 du code de la santé publique).

- des associations sportives agréées conformément à l'article L 121-4 du code du sport et dans la limite des dix autorisations annuelles pour chacune desdites associations qui en fait la demande
- des organisateurs de manifestations à caractère agricole dans la limite de deux autorisations annuelles par commune
- des organisateurs de manifestations à caractère touristique dans la limite de quatre autorisations annuelles, au bénéfice des stations classées et des communes touristiques relevant de la section 2 du chapitre III du titre III du livre 1^{er} du code du tourisme.

Nom, prénom :

Signature :

Ce formulaire est à renvoyer 2 mois au plus tard avant la date prévue de la manifestation au Service administration générale – 16 place de l'hôtel de ville – 02400 Château-Thierry ou par courriel à : administration.generale@ville-chateau-thierry.fr.



Mairie de Château-Thierry

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 20198 – 02405 – Château-Thierry Cedex
Tél. : 03 23 84 86 86